



DECISION N° 279/D/INJS/DAG/SDBMM/SM/2026 DU 08 JUIN 2026 PORTANT PUBLICATION DE RÉSULTAT APRES L'ANALYSE DES OFFRES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 001/AONR/INJS/CIPM/2026 DU 13 AVRIL 2026 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES ET/OU D'UN GROUPEMENT DE BUREAUX D'ÉTUDES EN VUE DE L'ACTUALISATION DE L'ANNUAIRE STATISTIQUE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.

**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,  
Maître d'Ouvrage**

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/346 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant organisation du Ministère des Sports et de l'Éducation Physique ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, et des Autres Entités Publiques, pour l'exercice 2026 ;

Vu les nécessités de service ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Après l'analyse des offres administratives et techniques l'appel d'offres national restreint N° 001/AONR/INJS/CIPM/2026 du 13 avril 2026 relatif au recrutement d'un bureau d'études et/ou d'un groupement de bureaux d'études en vue de l'actualisation de l'annuaire statistique de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS), l'entreprise ci- après désignée est retenue pour la suite de la procédure.

N°	BET	Références	Téléphone
1	Ets MORPHUS ET FRÈRE	N°RCCM: RC/YAO/2024/A/561 N°CONTR: P098616409740H TEL: 694 120 619	694 120 6148

**Article 2 :** L'ouverture des offres financières aura lieu le mercredi 10 juin 2026 à 13 heures précises dans la salle des actes de la direction de l'INJS.

**Article 3 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

**Ampliations :**

- MINMAP (pour info),
- ARMP (pour info),
- Intéressé (à titre de notification),
- P/CIPM,
- Affichage,
- Chrono,
- Archives.

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS